



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉES PAR LA SOUSSIGNÉE

QUE le règlement numéro 18-479, ayant pour objet d'établir la tarification des biens, des services et des activités de la municipalité, a été adopté par le Conseil de la Ville de Chapais lors de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2018.

AVIS PUBLIC est en outre donné que ce règlement est actuellement déposé au bureau du **GREFFE** à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures normales de bureau et qu'il entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

DONNÉ ET SIGNÉ À CHAPAIS, ce 18^e jour de janvier 2018

Colette Aubé
Assistante greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Colette Aubé, assistante greffière certifiée par la présente, **qu'un avis public concernant l'adoption du règlement 18-479 ayant pour objet d'établir la tarification des biens, des services et des activités de la municipalité** a été affiché :

Hôtel de Ville [145 boul. Springer] : 18 janvier 2018

Poste Canada [124 boul. Springer] : 18 janvier 2018

Site officiel [www.villedechapais.com] de la Ville de Chapais : 18 janvier 2018

Colette Aubé
Assistante greffière